



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0018-7 et CA28 0072-2

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2022, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT CA28 0018-7**
Règlement modifiant le règlement numéro CA28 0018 sur la circulation et le stationnement.
- **RÈGLEMENT CA28 0072-2**
Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022).

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Ils peuvent également être consultés en ligne en cliquant [ici](#) (**RÈGLEMENT CA28 0018-7**) et [ici](#) (**RÈGLEMENT CA28 0072-2**).

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

Le 15 septembre 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza